

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

A retourner au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation

Si le débit de boissons est situé sur la voie publique, joindre impérativement la copie de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Je soussigné(e),

NOM :

Prénom :

Représentant l'association :
.....

En qualité de :

Adresse de l'association :
.....

Numéro d'agrément* :
*(*pour les associations agréées Jeunesse & Sport conformément à l'article L121-4 du code du sport)*

Téléphone : **Courriel** :

Sollicite auprès de Monsieur le Maire une autorisation de débit de boisson temporaire du groupe 3 pour :

Nom de la manifestation :

Emplacement : *(préciser l'adresse exacte et les éléments de localisation)*
.....

Pour la période : *(fermeture au plus tard à 1 heure du matin)*

du / / à h
au / / à h

Groupe 3 : « boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur. » (Article L3321-1 du code de la santé publique)

Fait à
Le

Signature :